

Élimination des produits chimiques à usage domestique

Aide-mémoire

- Utiliser le produit selon l'usage prévu et en respectant la notice d'information.
- Ne pas éliminer les restes de produits chimiques en les jetant dans les canalisations ou les ordures ménagères.
- Ramener les restes de produit dans l'emballage d'origine dans un point de collecte ou de vente.

Comment les éliminer ?

→ Points de vente

En principe, le plus simple est de ramener les restes de produit là où vous l'avez acheté ; en effet, les points de vente sont tenus de reprendre les produits chimiques dangereux vendus à des particuliers et de les éliminer. Les grands distributeurs, les drogueries et les pharmacies éliminent eux aussi certains produits (s'informer sur place).

→ Points de collecte / stations de recyclage

Certains déchets, comme les huiles, les pesticides, les insecticides, les solvants (diluants), les peintures et les laques, les engrais, les appareils électriques et électroniques, peuvent être déposés dans des points de collecte ou des stations de recyclage. La collecte de déchets spéciaux fait l'objet d'un règlement régional, merci de vous adresser au service communal ou cantonal compétent.

